

MAIRIE
Du
VERNET



ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

« Rue de l'Eglise »
N° 06/ 2025

LE MAIRE,

- VU** la demande en date du 20/11/2024 par laquelle le SPL 'Les Eaux du SAGe', sis au 2 avenue de Toulouse – 31860 PINS-JUSTARET, mandatant l'entreprise STAT sis au 375 chemin de la Grange 31870 LAGARDELLE SUR LEZE, sollicite une autorisation de travaux pour : BRANCHEMENTS EU et AEP, en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1

La rue de l'Eglise, à partir du numéro 331 et jusqu'au croisement avec la rue de la Fontaine, sera fermée à la circulation durant les travaux (excepté pour les riverains). Une déviation sera mise en place via la rue du Pont Vieux et la rue de la Fontaine.

ARTICLE 2

Durée des travaux : 5 jours à compter du 03/02/2025.

ARTICLE 3

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 20 janvier 2025.

Le Maire,
Serge DEMANGE

